

Stabilisation des prix agricoles—Loi

Toutefois, beaucoup de ces agriculteurs éprouvent aujourd'hui des problèmes. Le scénario a été écrit il y a quelques années, lorsque le Canada n'a pu échapper à l'engrenage de l'inflation où nous ont précipité nos prédécesseurs libéraux. À l'époque, ceux qui n'investissaient pas, croyait-on, verraient tous leurs avoirs rongés par l'inflation. L'inflation par contre devait tirer d'affaire ceux qui investissaient. Plus tard, les taux d'intérêt ascendants et la baisse du prix de vente des produits nous ont ruinés. Et voilà maintenant que ceux qui en ont réchappé doivent affronter la concurrence injuste qui leur vient à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du Canada. La concurrence étrangère est plus tangible. Elle provient de la Communauté économique européenne. La CEE vise l'autosuffisance en matière d'alimentation. Elle a subventionné des denrées sans se soucier du volume de production.

Nous nous en avons subi l'impact quand la CEE a modifié sa politique. Au lieu de produire 150 p. 100 de ses besoins en produits laitiers et en viande, la CEE n'en a plus produit que 125 p. 100. On en est arrivé au point où le sixième du troupeau laitier de la CEE avait été abattu et transformé en montagnes de viande désossée et congelée, qui sont à l'origine de nos ennuis. Il y avait une telle profusion de viande que la CEE a dû louer des entrepôts à l'extérieur de son territoire pour l'y conserver. Quand les coûts d'entreposage sont élevés, il n'est guère difficile de comprendre qu'il faille recourir au subventionnement des ventes. La viande nous est donc arrivée avec une subvention à l'exportation de 35 p. 100. Ce pourcentage était inférieur à celui prévu à l'origine à la suite des instances de la part du gouvernement.

L'an dernier, les agriculteurs canadiens avaient dû soutenir la concurrence de 50 millions de livres de bœuf importé de la CEE et subventionné à raison de bien plus de 35 p. 100, probablement dans les environs de 60 p. 100. D'après les données dont nous disposons, les agriculteurs européens obtiennent environ 35 p. 100 de leurs revenus des gouvernements, tandis que leur contrepartie canadienne ne reçoit de cette source que 12 p. 100.

Je sais que les agriculteurs ontariens ne voudraient pas de ces subventions. Ils pourront se mesurer avec les agriculteurs du monde entier, mais il leur est difficile de concurrencer les trésoreries étrangères, par exemple celles des pays du Marché commun. Il faut espérer que ces pays reviendront enfin à la raison et réduiront leurs subventions. Pourtant, monsieur le Président, nous continuerons de subir les conséquences de ces subventions comme ce fut le cas pour les produits laitiers.

Il existe même une concurrence intérieure au Canada. Les agriculteurs d'une région doivent concurrencer les trésoreries provinciales d'autres provinces. D'où l'importance du projet de loi C-25 parce qu'il assurera l'uniformité des subventions partout au Canada.

Certaines régions du Canada en particulier se prêtent bien à l'exploitation agricole. Tous admettront, je pense, que l'Ouest convient particulièrement bien à l'élevage des bovins, étant donné ses immenses pâturages. De même le sud-ouest de l'Ontario jouit de bonnes terres arables ainsi que d'un climat favorable. Facteur encore plus important, cette région est située près des grands centres peuplés de la province et d'un marché d'exportation. D'autres régions du Canada ne sont pas aussi favorisées de sorte que l'agriculture y est moins florissante.

Pourtant, ils sont rares les gouvernements des provinces qui acceptent cette situation. Quand l'agriculture va, tout va. C'est sans doute l'une de nos grandes forces économiques, peut-être la plus grande. En conséquence, les provinces ont établi leur propre régime de subventions. Il en existe tellement qu'on peut difficilement les compter. Tout récemment encore il n'existait pas de compilation à jour sur les programmes d'aide à l'agriculture. On a maintenant entrepris de les recenser.

En ce qui concerne l'élevage des porcs, monsieur le Président, notre meilleure source d'information provient des États-Unis là où des groupes de défense d'intérêt ont scruté notre programme pour justifier l'imposition de droits compensateurs.

On admet généralement que les agriculteurs de la CEE touchent 39 p. 100 de leur revenu de l'État, contre 36 p. 100 aux États-Unis, et environ 12 p. 100 au Canada. Ce n'est qu'une moyenne d'ailleurs, puisque le niveau de l'aide varie selon les régions. C'est l'Ontario et l'Alberta, les deux provinces riches dont les paiements de péréquation aident les autres provinces qui touchent le moins de subventions. Dans ces provinces, les agriculteurs survivent sans doute à cause des avantages naturels que j'ai mentionnés. Ces agriculteurs doivent compter avec ceux des autres provinces bénéficiant de subventions, subventions versées peut-être grâce aux paiements de péréquation.

Je pourrais vous parler des subventions provinciales dans l'élevage du porc. Si j'aborde ce secteur en particulier c'est que le comté de Perth produit plus de porcs que toute autre région comparable au Canada.

Il existe dans l'Île-du-Prince-Édouard un programme de subvention bipartite, les deux parties étant le gouvernement de la province et le producteur. Les producteurs inscrits sont indemnisés à raison de 95 p. 100 des frais d'exploitation d'un producteur efficace. Ces frais incluent l'amortissement et les intérêts. Quand le prix du porc monte, les éleveurs versent alors au fonds de stabilisation.

En admettant que les frais dans l'Est sont plus élevés et que les prix sont fixés en tenant compte des prix en Ontario et à l'exportation, on conçoit facilement que ce fonds soit presque toujours déficitaire, déficit que le gouvernement provincial doit combler en permanence. C'est ainsi qu'en 1984, le programme a coûté près de 1 million à l'Île-du-Prince-Édouard.

Au Québec, le revenu stabilisé d'un agriculteur inscrit représente de 70 à 100 p. 100 du salaire d'un ouvrier spécialisé. Les éleveurs de porcs participent effectivement à ce régime, mais leur participation est deux fois moins élevée que celle du gouvernement. Sauf erreur, en 1974, les agriculteurs inscrits ont reçu \$24 par porc. Par conséquent, si le trésor provincial a assumé les deux tiers de cette subvention, cela revient à dire que chaque porc coûte \$16 au gouvernement québécois. Il va de soi que tous ces programmes sont établis sur la moyenne des bons producteurs. Ceux qui produisent des porcs de meilleure qualité à meilleurs coûts encaissent la subvention en plus des bénéfices qu'ils réalisent.

Mais revenons à l'Ontario et à l'Alberta. Les agriculteurs de ces provinces n'obtiennent que les subventions qui ont cours partout au Canada. Ils bénéficient de certains dégrèvements fiscaux, de l'aide de l'État pour le drainage; quant aux agriculteurs qui débutent ou qui sont en difficultés, ils bénéficient de facilités de crédit. L'éleveur de porcs de l'Ontario reçoit effectivement des paiements de stabilisation aux termes de la Loi de